

le point santé

Association
RIVES DE L'YON
Santé



Mars 2019 / n° 6

ÉDITO

Arrêtons-nous quelques instants pour découvrir le nouveau 'Point Santé' qui aborde le thème du handicap.

Le handicap peut être de naissance mais également survenir au cours de la vie suite à la maladie, l'accident, le vieillissement... Vivre avec un handicap qu'il soit moteur, psychique ou mental, bouleverse le quotidien de la personne en situation de handicap ainsi que celui de son entourage.

Nous leur devons une attention particulière pour favoriser une qualité de vie correspondant au mieux à leurs attentes.

Sur la commune de Rives de l'Yon, de nombreux services existent.

Deux établissements spécialisés :

- **L'IME (Institut Médico Educatif)** Le Pavillon qui accueille les jeunes à partir de 8 ans jusqu'à 20ans.

- **La MAS (Maison d'accueil spécialisée)** la Fragonnette, lieu de vie pour personnes adultes handicapées.

L'école scolarise des enfants en situation de handicap quand le cas se présente. Actuellement un enfant accompagné par une AVS (Auxiliaire de vie scolaire) fréquente ponctuellement l'école élémentaire Françoise Dolto.

Chaque année, deux enfants de l'IME sont élus au CIE (Conseil Intercommunal des enfants). C'est un partenariat qui fonctionne depuis plusieurs années.

De plus, **l'espace Enfance Jeunesse et le Foyer des Jeunes** sont ouverts à tous les enfants. La proximité des uns et des autres permet, au même titre que l'école de découvrir la différence, de l'accepter, de favoriser l'échange, l'entraide et la compréhension.

Une étude sur l'accessibilité au cœur des bourgs et l'accès aux bâtiments publics a été réalisée.

A l'initiative de l'AREAMS, le Conseil Départemental a validé un projet de 14 places pour personnes handicapées

vieillissantes sortant d'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) qui verra le jour prochainement à Rives de l'Yon.

Enfin la coordinatrice santé (tel 02 51 31 31 40) de l'Association Rives de l'Yon Santé peut vous aider dans vos diverses demandes liées aux handicaps (reconnaissance, allocations et autres...) et vous orienter vers le bon service.

Pour conclure, je dirais que les valeurs fondamentales que nous devons retenir à l'égard d'une personne handicapée ou en difficulté sont l'accueil, la bienveillance, l'écoute, l'accompagnement parfois. Ainsi, la personne en situation de handicap se sentira considérée et insérée socialement. Un acte citoyen qui participe au bien vivre ensemble auquel l'équipe municipale est vigilante.

M Christine MOULIN

ACTUALITÉS

L'ÉQUIPE DE LA MSP S'ENGAGE DANS LES ACTIONS DE PRÉVENTION

En 2018, un programme de prévention addictions a été proposé à la population rivayonnaise, théâtre échanges autour de l'utilisation des écrans-consultations gratuites infirmière ASALEE «mois sans tabac», le point santé n°5. Ce programme est prolongé en 2019 avec les ateliers prévention routière et conduites à risque proposés aux jeunes le 13 février 2019.

En 2019, nous lançons un programme pour **Promouvoir l'équilibre alimentaire et la pratique d'activités physiques**. Plusieurs actions sont en cours de réflexion avec les acteurs de la petite enfance, enfance, adultes, publics âgés...

Un **travail collectif et coordonné a été consolidé** en 2018. 2019 sera notamment l'année du projet immobilier pour une partie des professionnels de soins de la MSP Rives de l'Yon.



SOMMAIRE :

PAROLE DE PROFESSIONNEL l'assistante de service social

DOSSIER - Les personnes en situation de handicap- Qui sont-elles ? Combien sont-elles ? Evolution juridique administrative et historique de la prise en compte de la personne en situation de handicap, Handicap visible et invisible ? Comment être aidé ?

A RIVES de L'YON Les acteurs, AREAMS IME, MAS, L'insertion des personnes handicapées dans les services rivayonnais.

Témoignages

RUBRIQUE BIEN-ETRE Prévention 'maux de dos'

J'AI TESTÉ - le sport en situation de handicap

NUMEROS UTILES

COMITÉ DE RÉDACTION :

Anne GAVARD, Véronique PLANTARD, Gaetan GRAVOUIL, Elisabeth MENANTEAU, Sandra CHEVROLIER, Evelyne RAMBAUD

COMITÉ DE LECTURE :

Pauline MOLLE, Jacques-Henry CLERMONT

ASSOCIATION RIVES DE L'YON SANTÉ,

Place de l'Eglise Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON

Tél : 02 51 31 31 40

Email : rivesdelyonsante@gmail.com

PAROLE DE PROFESSIONNEL



ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

Pour découvrir ce métier, nous avons interviewé **Emilie GAUVRIT, assistante sociale**, salariée du **Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS)** à la **MDSF 'Maison Départementale des Solidarités et des Familles'** rue Gallieni à la Roche sur Yon. Elle intervient à la demande sur la commune de Saint Florent des Bois. Sa collègue Amélie PUAUD répond aux sollicitations sur Chaillé sous les Ormeaux.



RAPPEL SUR LA FORMATION

Le diplôme d'assistant de service social a été créé en France en 1932.

Le baccalauréat est le niveau requis pour accéder sur concours à la formation, qui dure 3 ans et permet l'obtention du diplôme d'état d'assistante sociale.

Cette formation alterne entre centre de formation autour des connaissances théoriques (législation, psychologie, sociologie, communication...) et de nombreux stages pratiques dans des lieux différents.

L'Assistant de Service Social exerce dans les services sociaux des Fonctions Publiques :

- État (Administrations, Éducation Nationale, Justice, etc.) ; Hospitalière (Hôpitaux) ; Territoriale (Conseils Départementaux, Communes, etc.)

- Les Organismes de Protection Sociale : CAF, Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, etc.

- Les Associations, les Services Ressources Humaines des Entreprises, etc.

Le METIER

C'est un métier de relations humaines

Son action passe par l'écoute, le dialogue, l'étude de la demande et des situations, dans le respect des principes de neutralité, de confidentialité, et des règles liées au

secret professionnel (articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code pénal) et au Code de déontologie propre à la profession.

Le METIER au sein du Conseil Départemental

L'objectif du travailleur social est de **fournir une aide personnalisée** en fonction des difficultés rencontrées par les personnes. Elle est amenée à s'adapter à de nombreux publics. Elle doit créer **une relation de confiance** dans le cadre de l'accompagnement social en gardant toutefois du **recul** face à leurs difficultés.

Elle travaille toujours en lien avec d'autres professionnels tels les **services administratifs** et notamment les centres communaux d'action social (CCAS) dans les mairies, les associations caritatives, les professionnels de santé...

L'assistante de service social polyvalente de secteur intervient auprès de personnes confrontées à diverses difficultés : économiques, d'insertion, familiales, de santé, de logement.

Elle accueille, soutient, oriente et accompagne la personne en tenant compte de ses potentialités et des possibilités offertes par la collectivité.

L'activité du professionnel auprès de la personne comprend : l'accès aux droits sociaux, au travers, si nécessaire, d'un accompagnement aux démarches administratives, notamment pour tout ce qui concerne la vie quotidienne (accès aux droits, logement, ...), l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et intervient dans le cadre des actions pour la prévention de l'exclusion et aussi la protection de l'enfance.

Si vous souffrez d'un handicap, elle peut vous informer sur les démarches pour le faire reconnaître, et vous accompagner auprès des organismes spécifiques (Caisse Allocations Familiales -CAF-, Organismes sécurité Sociale, Maison Départementale des Personnes Handicapées-MDPH-).

POUR RAPPEL :

Pour contacter les assistantes de service social qui interviennent sur Rives de l'Yon :

MDSF Gallieni 02 28 85 89 89

La MDPH est joignable au
0800 85 85 01 (appel gratuit)

Réorganisation MDSF 'Maison des Solidarités et des Familles' (ancien Centre Médico Sociaux CMS)

Soucieux de répondre à la demande de simplification des familles, le Président du Conseil Départemental de la Vendée, en lien avec ses partenaires locaux, a souhaité mettre en place une nouvelle organisation des points d'accueil. Création de 31 Maisons des Solidarités et des Famille (MDSF).

Cette nouvelle organisation doit permettre :

- de simplifier les différentes démarches d'accès aux droits

- d'assurer des missions d'accueil, d'information tout public au sein des MDSF

MDSF est un lieu d'écoute, d'information, d'aide et d'accompagnement abritant cinq services publics.

• **Le Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS),**

• **Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI),**

• **Le Service de l'Accompagnement Médico-Social à Domicile (SAMSAD)**

• **Le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

• **Le Service de l'Insertion par l'Emploi (SIE)**



LES SERVICES SOCIAUX EN VENDÉE



LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

QUI SONT-ELLES ?

Définition du handicap

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 définie la notion de handicap :

« **Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

Classification des handicaps

Une classification des handicaps est établie à l'aide de 5 grandes catégories :

- le handicap moteur,
- le handicap sensoriel (visuel, auditif),
- le handicap psychique (pathologies perturbant la personnalité),
- le handicap mental (déficiences intellectuelles)
- Et les maladies invalidantes.

Source : Définition-Classification des handicaps, CIH et OMS.

COMBIEN SONT-ELLES ?

Combien de personnes sont handicapées en France ? Il est impossible de donner un chiffre unique tant celui-ci dépend de la tranche d'âge considérée et de la gravité de l'incapacité.

40% de la population en France est confrontée à une situation de handicap de façon temporaire ou permanente. 12 millions de Français sur 65 millions déclarent avoir un problème de santé depuis au moins 6 mois et rencontrer des difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes ou avoir eu un accident de travail dans l'année.

Parmi eux, **80% ont un handicap invisible. Le handicap ne concerne donc pas seulement les personnes à mobilité réduite.**

Plus de 18 % de la population serait en situation de handicap

Ainsi l'INSEE estime que:

- 13,4% des français ont une déficience motrice,
- 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle (perte partielle ou totale d'un sens)
- 9,8% souffrent d'une déficience organique (liée aux organes vitaux),
- 6,6% sont atteints une déficience intellectuelle ou mentale,
- 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant.

Des prestations différentes pour enfants, adultes, personnes âgées qui influencent le décompte du nombre.

Le nombre d'enfants touchés par un handicap peut quant à lui être estimé par le décompte des bénéficiaires de l'allocation pour l'éducation d'un enfant handicapé (AEEH), fin 2015 ils étaient 226.000, soit 1,4% des moins de 20 ans.

COMBIEN DE PERSONNES HANDICAPÉES ?

	millions	%
Reconnaissance administrative	2,7	6,6
Maladie ou problème de santé chronique limitant depuis au moins 6 mois	5,7	15

Source : Insee, données 2015 pour les 15-64 ans

Des chiffres considérables qui ne cessent de croître, car si certains handicaps se manifestent dès la naissance ou l'enfance, beaucoup sont liés au vieillissement de la population. A cela s'ajoutent les accidents de la vie (voiture, sports, maladies...) qui peuvent toucher à tout moment. Ces accidents représentent 85% des situations de handicap !

EVOLUTION JURIDICO ADMINISTRATIVE ET HISTORIQUE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

De la charité à la prise en compte sociétale (pensions, institutions spécifiques) générée par le nombre d'accidents du travail lors du développement industriel début XX^{ème} siècle et les séquelles de la première guerre mondiale.

→ Dans les années 1920-1930, une logique s'installe : la volonté de réinsertion prend le pas sur l'assistance.

Des centaines d'associations voient le jour (Adapt, APF...), participant à la création de services et de structures pour les handicapés

→ En décembre 1967, **un rapport ministériel va changer la donne.** Pour la première fois, on évoque l'idée **que la société doit s'adapter aux handicapés et non seulement l'inverse** « L'inadaptation peut être due tout autant à l'état de la société qu'à celui de l'individu, et c'est alors le milieu qui est inadapté aux personnes. »

→ Dès 1975, une première réponse est donnée à travers la loi en faveur des personnes handicapées pour **favoriser l'insertion.** Tous les enfants et adolescents handicapés sont obligatoirement scolarisés. Les lieux accueillant du public doivent devenir entièrement accessibles aux personnes en fauteuil roulant par le biais d'aménagements : rampes, ascenseurs, etc.

→ En 1991 et en 2005, **deux nouvelles lois** sont votées dans ce sens, avec la volonté de prendre en charge tous les types de handicaps. *Mais le chemin est encore long : aujourd'hui, 60% des lieux publics et des transports en commun ne sont toujours pas accessibles.*

Le droit à compensation est le principe fondamental de la loi du 11 février 2005. La compensation englobe les aides de toute nature en réponse aux besoins des personnes handicapées.



Sophie Bourgairel et Amélie Etchegaray, « Répartition de la population handicapée et des structures spécialisées en France », L'Espace Politique [En ligne], 31 | 2017-1, mis en ligne le 19 avril 2017. <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4281>, <https://www.ocirp.fr/actualites/les-chiffres-cles-du-handicap-en-france>, <https://www.handirect.fr/chiffres-cles-sur-le-handicap-france/>, <https://handicap.gouv.fr/>

HANDICAP VISIBLE ET INVISIBLE ?

Nous sommes tous sensibles aux handicaps quand ceux-ci sont apparents mais certaines personnes souffrent d'un autre type de handicap : **le handicap invisible**.

« *Mon handicap n'est pas visible, alors personne ne pense que je suis handicapée à 80% ...j'en suis à regretter de ne pas avoir un handicap plus visible, mais le rappeler à tout le monde me renfermerait encore plus dans ce handicap.* »

Le handicap invisible est un handicap non détectable, qui ne peut pas être remarqué si la personne concernée n'en parle pas. Le trouble dont elle souffre impacte pourtant sa qualité de vie. La personne peut avoir des difficultés d'interaction avec son

entourage sans que ce dernier puisse comprendre qu'il s'agit d'un handicap.

Les troubles concernés sont très divers (sensoriels, cognitifs, psychologiques, maladies chroniques ...) et ce terme s'applique alors à des réalités très variées. On estime que seulement 2% des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant et 80 % des handicaps déclarés sont invisibles.

Ils sont difficiles à vivre au quotidien et d'autant plus qu'ils ne sont pas reconnus en tant que tel par les autres. **La reconnaissance est la difficulté majeure** rencontrée par **ces personnes handicapées**.

L'absence de manifestations physiques visibles comme par exemple un fauteuil, engendre bien moins de sympathie à leur égard. L'incompréhension et le manque d'indulgence des personnes qui les entourent peut causer une grande détresse psychologique chez les personnes atteintes d'un handicap invisible.

Ex : Une personne stationnée sur une place réservée aux personnes en situation de handicap qui semble pouvoir se déplacer normalement sera critiquée par les passants. Cependant, elle souffre peut-être d'une maladie chronique qui l'empêche de marcher sans être très vite fatiguée.

COMMENT ÊTRE AIDÉ ?

Le premier interlocuteur est votre **médecin généraliste**. Si votre situation le nécessite vous pouvez contacter **l'assistante sociale** pour vous aider à remplir le dossier de reconnaissance de handicap et une demande de prestation de compensation. Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès de la **coordinatrice santé de Rives de l'Yon**.

Rôle central de la MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vendée (MDPH) est un lieu unique d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leur famille.

Pour demander la reconnaissance du handicap (RQTH), les Prestations de compensation du handicap (PCH),

Insertion scolaire (dispositifs IME, CLIS, ULIS, accompagnement AVS) ; insertion professionnelle (AGEFIPH, CAP emploi), Inclusion sociale et citoyenne (accessibilité, Langue des signes,...).

<http://vendee.fr/Solidarite-et-education/Handicap/23398-La-MDPH-de-Vendee-a-votre-disposition/Les-missions-de-la-MDPH-tel-0-800-85-85-01>

A RIVES DE L'YON

Des établissements médico sociaux sont présents sur notre commune, portés par L'AREAMS (Association Ressources pour l'Accompagnement médico-social et social en Vendée). C'est une association qui intervient dans le champ de la prévention, de la protection, du soin, de l'éducation, de la formation, du handicap de l'inclusion et de l'action sociale et médico-sociale. Elle accompagne près de 4 000 personnes, enfants, adolescents, adultes et familles en situation de handicap et/ou en difficultés sociales sur les territoires de la Vendée et des départements limitrophes.

Etablissements situés à Rives de l'Yon :

IME Le Pavillon

<http://www.saint-florent-des-bois.com/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-136.html>
Institut Médico-Educatif «Le Pavillon» accueille une **centaine d'élèves (âgés de 8 à 20 ans)** qui fréquente l'établissement durant l'année scolaire. L'IME accompagne en cette rentrée 108 jeunes, dont 48 en internat de semaine. Les élèves viennent des communes avoisinantes, mais aussi de zones plus éloignées.

MAS La Fragonnette

<http://www.areams.fr/nos-activites/adultes->

en-situation-de-handicap/mas-la-fragonnette/ La MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) accueille **des personnes adultes à partir de 18 ans**. Elle est ouverte toute l'année en continu. C'est le lieu de vie de personnes atteintes d'un handicap, qui nécessitent un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

La MAS La Fragonnette propose 2 autres modalités d'accueils :

- L'accueil de jour,
- L'hébergement temporaire.

La capacité d'accueil de la MAS La Fragonnette est de 50 résidents.

L'insertion des personnes handicapées dans les services de Rives de l'Yon

➔ Au **centre de loisirs Récré aux Bois**, depuis 2012, les mercredis après-midi (hors vacances) ont été accueillis de jeunes déficients de l'Institut médico-éducatif Le pavillon de Saint-Florent-des-Bois. Le projet de l'association est inclus dans le projet individuel de l'enfant.

Depuis décembre 2017, est accueilli Thyméo, atteint du syndrome d'Angelman, projet directement soutenu par ses parents car Thyméo n'est pas institutionnalisé. L'accueil se fait selon les besoins de la famille et toujours

en accompagnement d'une personne auxiliaire de vie sociale (AVS) qui est la même qui intervient à son domicile. Dans ce cas l'association Récré aux Bois est l'employeur de l'AVS pendant son temps au centre de loisirs et dispose d'un financement de la CAF.

Le temps d'inclusion ne se fait pas à n'importe quel prix: un temps avec la famille est pris pour discuter du projet et de sa mise en condition. Il doit y avoir un intérêt pour les enfants de part et d'autre.

Angélique AVS de Thyméo témoigne : *'l'inclusion a permis, en plus de tout le travail des parents de l'ergothérapeute, orthophoniste et des spécialistes en Espagne, à Thyméo de passer de la position au sol à la position assise et debout pour découvrir son entourage, d'être stimulé en voyant les autres enfants, de canaliser ses émotions. L'inclusion a entraîné beaucoup d'émotions et maintenant il les canalise mieux, il attrape moins, il va aller à l'interaction avec les autres enfants car ces derniers qui le connaissent mieux ont moins d'appréhension, il reconnaît les lieux. En ce moment il fait tout un travail sur l'échange, l'acquisition de la marche et l'adaptation aux activités'. Vous pouvez découvrir Thyméo grâce à l'association créée par ses parents 'l'envol de Thyméo'* <http://lenvoldethymeo.com/web/?cat=2>



TÉMOIGNAGE DE PARENTS

ENTRETIEN AVEC MME G. M. RIVAYONNAISE (mère de jeunes trisomiques)

La question au centre des préoccupations des parents d'enfants porteurs de handicap est dit-elle :

Quels projets d'avenir pour nos enfants ?

Y'a t'il des alternatives à la vie institutionnelle ? ... pourront-ils vivre en milieu ordinaire, comment ?

Car il est prouvé qu'être intégré à la société apporte vitalité, dynamisme, joie de vivre par la prise d'initiatives, la reconnaissance... ce qui permet à tout un chacun de se sentir exister et d'être ainsi plus heureux !

Mme G.M a connu pour ses enfants différents parcours institutionnels favorables au développement de chacun (CLIS, SEGPA, IME, ESAT, Foyer de vie).

Elle a fait pour eux le choix aujourd'hui d'une intégration en milieu ordinaire nourrissant le projet de l'**habitat inclusif** *.

A la recherche d'une vie sociale riche et intégrée pour ses enfants, elle a trouvé

des activités de loisirs et de services permettant à ses filles de s'investir dans la vie locale sur Rives de l'yon. L'une intervient ainsi en tant que bénévole au sein de la bibliothèque municipale. Une **convention de bénévolat** ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de déroulement des missions de soutien accomplies par chacune a été signée avec l'école Notre Dame. Cette convention d'engagement réciproque est encadrée par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Celle-ci définit les droits et devoirs des bénévoles mais aussi les obligations des organisations qui les accueillent.

Elle nous parle aussi de l'**habilitation familiale** entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce dispositif a été mis en place par l'ordonnance n°2015-1288 du 15 octobre 2015 en vue de simplifier les démarches à accomplir par les proches d'une personne dans l'incapacité de manifester sa volonté pour la représenter ou passer des actes en son nom.

L'habilitation familiale leur permet ainsi de prendre ces mesures sans avoir à

se soumettre au formalisme habituel des mesures de protection judiciaire (tutelle, curatelle...). Contrairement à ces dernières, le juge n'intervient plus une fois que la personne habilitée est désignée.

L'habitat inclusif appelé aussi **habitat accompagné** permet de conjuguer indépendance et sécurité.

Structuré entre le maintien à domicile, vécu par certaines personnes comme une source d'isolement et d'exclusion sociale, et l'hébergement en institution, synonyme pour d'autres de perte d'espace et de liberté, le dispositif historique d'accompagnement des personnes en situation de handicap n'apporte plus à bon nombre d'entre elles la réponse qu'elles attendent en réponse à leur besoin légitime d'inclusion et d'insertion pleine et entière dans la cité.

L'habitat inclusif fait partie des éléments permettant de diversifier l'offre et ainsi d'élargir la palette des choix offerts aux personnes en situation de handicap. article 19, sous le titre «Autonomie de vie et inclusion dans la société ».

ENTRETIEN AVEC MME P. FAMILLE D'ACCUEIL À RIVES DE L'YON

Après avoir travaillé en tant qu'aide soignante en IME, en Lycée adapté et en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Mme P. fait le choix d'accueillir et d'accompagner dans tous les actes de leur vie quotidienne, des adultes handicapés et des jeunes mineurs délinquants.

Depuis 5 ans, son projet professionnel est **aussi un projet familial**, car il engage à des niveaux différents, dans leur vie de tous les jours, chacun des membres de la famille.

L'accueil à son domicile, à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés est une activité réglementée par le Code de l'action sociale et des familles, qui constitue le dispositif d'accueil familial.

Ce dispositif - instauré en 1989 offre un **service intermédiaire entre le maintien**

à domicile et l'hébergement collectif en établissement. Il peut répondre à des demandes de prise en charge permanente ou d'accueil temporaire ou séquentiel, à temps plein ou à temps partiel (de jour ou de nuit), en chambre individuelle ou en logement indépendant.

Séjour de rupture avec le foyer d'hébergement, vacances, incapacité à vivre à son domicile, les causes de ces accueils sont multiples.

Cette profession est exercée sous condition d'agrément. La procédure d'agrément (délivré pour 5 ans) et les conditions d'accueil sont placées sous le contrôle du Président du conseil Départemental, garantissent la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies. Une formation (240 heures) pour l'accueillant, des rencontres entre familles d'accueil, des entretiens avec un tiers régulateur, avec les représentants légaux intermédiaires (tuteurs) et/ou

les établissements médicaux sociaux desquels dépendent les accueillis sont des temps importants et nécessaires pour permettre aux accueillants de ne pas se sentir quelque peu livrés à eux-mêmes.

Il parait indispensable d'organiser des temps de pause dans l'accompagnement. Aussi, le recours à une **remplaçante ponctuelle** (personne de confiance) est conseillé. Elle permet de recevoir exceptionnellement la personne accueillie, pour faire face aux RDV personnels de la famille d'accueil.

Cet accueil de personnes dans un cadre familial est un enrichissement pour chacun, être à l'écoute des besoins de chacun, avoir une présence aidante et stimulante par un accompagnement personnalisé donnent les bases du rôle éducatif et du vivre ensemble, avec l'autre, il est le reflet de l'acceptation de l'autre et de sa différence.

J'AI TESTÉ

Le sport en situation de handicap



→ Comité Départemental du Sport Adapté de Vendée
Activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique

C'est une structure qui accompagne, **en partenariat avec les acteurs sociaux** type IME, les jeunes et moins jeunes déficients dans leurs pratiques du sport. Mais également les aînés en partenariat avec les EPHAD.

Par petits groupes, avec un éducateur pour 5 à 8 personnes, ils sont en mesure de pratiquer divers sports tel que le judo, le tennis et la natation en découverte, en loisir régulier voir même en compétition.

Par exemple, du 28 au 30 juin 2019 auront lieu les 1^{er} championnats de France de tennis adapté.

Le sport permet aux jeunes déficients un progrès tant du point de vue comportemental, que de la concentration dans le cadre d'une évolution certes plus longue, mais pérenne.

Pour en savoir plus sur cette structure :

CDSA - 202 Bd Aristide Briand La Roche sur Yon www.sportadaptevendee.com 02 51 44 27 55



→ Comité Régional Handisport
des Pays de la Loire

Il assure pour sa part, des missions similaires au CDSA, mais pour des sportifs à déficience physique ou sensorielle.

Il accompagne les clubs, les associations, les écoles, les entreprises dans leurs actions respectives auprès de leurs publics handicapés.

Avec le Centre National de Formation Handisport, il forme notamment des encadrants à destination des entreprises dans leurs politiques d'insertion du handicap.

Lors de stages, le CNFH détecte des sportifs de haut niveau.

A l'échelon national c'est ainsi 250 sportifs qui représentent la France en compétition.

Au niveau local le Comité Régional Handisport, c'est 1300 licenciés, 89 clubs et 25 sports référencés.

Pour en savoir plus sur cette structure :

Comité Régional Handisport des Pays de la Loire, <https://paysdelaloire.wixsite.com/crhandisportpdl.org>

Fédération Française Handisport
<http://www.handisport.org>





PRÉVENIR LES MAUX DE DOS

Maux de Dos, lombalgies, mal du siècle ! : Qu'est ce que c'est ? Le dos est une partie du corps très sollicitée qui peut engendrer certaines douleurs et pathologies. La plupart du temps, ce sont les muscles du dos qui font mal, qu'il s'agisse d'une contracture musculaire ou d'un problème mineur touchant une articulation entre deux vertèbres.

LES CAUSES SONT MULTIPLES :

Plusieurs causes peuvent être à l'origine des lombalgies et douleurs du dos : des exercices mal exécutés ou de mauvaises habitudes posturales qui font travailler certains muscles plus que d'autres ce qui provoque des tensions articulaires et des raideurs.

Enfin, l'adage qui dit : « En avoir plein le dos » révèle les tensions liées à la vie que l'on fait mener à notre corps sans l'écouter, sans tenir compte de son état de fatigue, de la saison et de nos émotions...

« Les causes de la maladie pour les chinois sont une rupture d'équilibre énergétique, une dysharmonie créée par diverses causes, externes ou internes. Les causes externes sont climatiques : vent, chaleur, humidité, sécheresse ou froid attaquant un organisme affaibli, et qui vont devenir perverses. »*. La cause interne de la maladie est la mauvaise gestion des émotions.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Il ne tient qu'à nous de renforcer les capacités d'auto guérison que nous pouvons quotidiennement favoriser. Les techniques abordées vont dépendre de chacun et de son problème, de sa morphologie et de son état de stress. Des étirements et manipulations légères pour agir sur l'ensemble du corps et générer une sensation de bien-être aura pour but de détendre la musculature et de rééquilibrer les tensions dissymétriques qui agissent sur votre squelette.

Une action au niveau du plexus solaire aura un effet anti-stress, une attention particulière sera portée sur la manière de respirer.

Bien sûr, il est presque toujours préconisé du repos afin de soulager la douleur, mais s'il peut soulager ponctuellement, il amoindrit les muscles sur le long terme et induit de nouvelles pathologies. La position allongée permet de soulager la colonne vertébrale et donc la douleur. Lorsque cela est possible, l'emploi de produits, d'appareils ou de techniques produisant de la chaleur (bain chaud, sèche cheveux...) permet de relâcher les muscles avec pour effet immédiat, moins de tension musculaire.

'Il est conseillé de reprendre rapidement le mouvement, le repos doit être temporaire. D'ailleurs, très souvent « la marche » à son rythme, ne donne pas plus de douleurs et aide à assouplir le dos. Une éducation aux bonnes postures et aux bons gestes est recommandée, avec des exercices simples à faire chez soi, afin que chacun prenne en main sa santé par de bonnes attitudes et prévienne ainsi l'apparition de futurs handicaps.

De nombreuses approches de prévention sont complémentaires les unes des autres avec le soutien de nombreux professionnels (praticiens en shiatsu, yoga, taïchi, ostéopathe, kinésithérapeute, podologue, ...)

Pour aller plus loin

<https://www.reprenezlescommandes.com/soulager-le-mal-de-dos/>

COMMENT EVITER LE MAL DE DOS

EVITER LA DORSALGIE

👜 AU TRAVAIL

📱 AVEC SON MOBILE OU SA TABLETTE

🏃 EN FAISANT DE L'EXERCICE

³ Les cinq saisons de l'Energie d'Isabelle LAADING Ed : Désiris
La médecine traditionnelle chinoise, forte de ses 4000 ans d'existence, offre les clés d'un art de vivre en mettant l'accent sur la prévention et l'harmonie indispensable entre l'homme et les éléments.

NUMEROS UTILES

RAPPEL ACCES aux SOINS

Les médecins généralistes de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle multi sites de Rives de l'Yon s'organisent pour faciliter l'accès aux soins.

Une permanence de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 8 heures à 12 heures est proposée. En l'absence de votre médecin, pour des 'difficultés de santé importantes', pour lesquelles il y a un besoin de prise en charge d'un médecin généraliste LE JOUR MÊME, et qui ne sont pas des urgences, vous pouvez contacter le **02 51 84 04 14** qui vous orientera vers le médecin rivayonnais de permanence.

En cas d'urgence médicale grave, contactez le 15 par téléphone ou le 114 par SMS pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler.

En dehors des horaires de permanence, contacter le 116 117 pour joindre le médecin de garde.

SOUTIEN AUX PERSONNES

AUDITION

ADAPEDA

(Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Déficients Auditifs)

☎ 02.51.08.99.16

@ adapeda85@orange.fr

Sourds 85

☎ /Fax : 02.51.47.38.99

@ sourds85@wanadoo.fr

Beaux Mains 85

(Découverte et enseignement de la langue des signes)

@ beaux-mains@wanadoo.fr

VISION

A pieds, à pattes

☎ 02.51.36.05.60

@ apiedapattes@wanadoo.fr

Valentin Haüy

☎ 02.51.37.22.22

@ comite.vendee@avh.asso.fr

LANGAGE

AAD Makaton

(Association Avenir Dysphasie)

☎ 02.51.05.96.77

@ gestion@makaton.fr

APEDYS Vendée

(Association de Parents d'Enfants DYSlexiques)

☎ 02.51.66.87.08 ou

02.51.66.23.66

@ apedys.vendee@wanadoo.fr

APHASIE Vendée

☎ 02.51.30.73.64 ou

06.99.16.41.20

@ aphasiendevendee@orange.fr

Dyspraxique mais Fantastique 85

☎ 06.02.31.09.74

@ dmf.association@gmail.com

SANTÉ MENTALE

Autisme Alliance 85

☎ 02.51.07.01.61

@ autismealliance85@wanadoo.fr

UNAFAM

(Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)

☎ 06.61.13.09.13

@ 85@unafam.org

Le Bout du Tunnel

☎ 02.51.24.82.97

@ gemlaroche@wanadoo.fr

AUTRES DÉFICIENCES

AFSEP Vendée

(Association Française des Sclérosés en Plaques)

☎ 02.51.61.52.82

APF France handicap

(Association des Paralysés de France)

☎ 02.51.37.03.47

@ dd.85@apf.asso.fr

Fibromyalgie Vendée

☎ 02.51.87.75.53

@ fibrovendee85@sfr.fr

Associations généralistes

FMH (Fédération des Malades et Handicapés)

☎ 02.51.46.39.22

@ fmh85@wanadoo.fr

FNATH (Fédération Nationale

des accidentés du Travail et des Handicapés)

☎ 02.51.37.06.15

@ fnath.85@orange.fr

BELLES EXPÉRIENCES

LES CAFÉS JOYEUX

Ce sont des coffee-shops où les cuisiniers et serveurs sont des personnes porteuses de handicap mental ou cognitif. Il s'agit de leur redonner confiance et dignité en leur offrant un travail dans un milieu ordinaire. Voir sur leur site joyeux.fr

LIVRE TÉMOIGNAGE

« UN PASSEPORT POUR L'ARIZONA »

Témoignage de Marie Muros.

Écriture à quatre mains : Marie Muros, Marie Fonteneau.

« Les aid'itions du chat virgule. »

Histoire d'une rencontre entre l'aéroclub de Montaigu et des logeurs en chambre d'hôtes pour une aventure en Arizona.

L'une, dans les Pyrénées a 23 ans, sortie de l'IME depuis 3 ans, cherche du travail...

Dans leurs chambres d'hôtes ses parents ont accueilli durant plusieurs années un groupe de l'aéroclub de Montaigu. De cette rencontre naîtra une formidable aventure, le séjour de leur fille en Arizona.....

L'autre Marie habite en Vendée près de l'aéroclub de Montaigu, elle les reçoit aussi dans **ses chambres d'Hôtes**.

Ce témoignage est précieux et joyeux. « ...un champ de haricots magiques... »*

Il peut être consulté à la bibliothèque de Saint Florent des Bois.

« O BELL' ENDROIT » projet de vie autour de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire de travail d'un jeune atteint de trisomie 21 à la Roche sur Yon 24 rue Charles Bourseul, 06 15 89 08 88

